

EXTRAIT DE DELIBERATION
communauté de communes VAL DE GÂTINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_7_5

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 37

Votants : 39

Objet : SMBVSN -
Modification des statuts

L' an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Septembre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSault Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
 Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la communauté de communes Val de Gâtine et notamment sa compétence GEMAPI
 VU l'adhésion de la communauté de communes Val de Gâtine au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise par délibération du 22 janvier 2019
 Vu la délibération du comité syndical en date du 17 juin 2022 approuvant le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Considérant que cette modification permet de répondre à des demandes d'extensions de périmètre du syndicat sur la communauté de communes Aunis Atlantique d'une part et sur la communauté de communes Val de Gâtine d'autre part et aussi de transférer le siège social sur le site administratif.

Considérant que les 8 EPCI membres du syndicat et le SYRIMA doivent délibérer dans les 3 mois suivant la transmission de cette modification pour une application au 1er janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- **De valider la proposition de modification des statuts telle que présentée dont un exemplaire est annexé à la présente**

- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent**

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

